

Procès-verbal du conseil municipal du lundi 5 juillet 2021 à 20h00

Etaient présents : -

-L'ensemble des élus du conseil municipal à l'exception :

de Aude Quiniou qui a donné procuration à Géraldine Hary

de Véronique Hamelle qui a donné procuration à Bruno Quiniou,

de Christine Huiban qui a donné procuration à Dominique Rouchon

de Christophe Philip qui a donné procuration à Anthony Page

Damienne Louvigné est arrivée en cours de séance au point 4 de l'ordre du jour

De Valérie Le Bon, absente excusée

-Sandrine Bian, secrétaire de Mairie

Madame le Maire nomme Anthony Page secrétaire de séance

1 / Créances admises en non-valeur et créances éteintes

Malgré les poursuites à l'encontre de certains débiteurs, le recouvrement n'a pas pu être effectué.

Le Percepteur propose alors à la commune d'admettre ces titres en non- valeur tout en précisant que l'admission en non-valeur n'éteint pas la dette de l'usager. **(Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite de 30 €, combinaison infructueuse d'actes, demandes de renseignement négative)**

Il convient également d'admettre des créances éteintes **(surendettement, effacement de dettes, insuffisance de l'actif)**

Ces créances et leurs montants se déclinent de la façon suivante :

Budget commune :

Créances admises en non-valeur : **159.78 € (cantine-garderie)**

Budget eau

Créances admises en non-valeur : **682.83 €**

Créances éteintes : **279.94 €**

Budget assainissement

Créances admises en non-valeur : **66.60 €**

Créances admises en non-valeur : **312.54 €**

Créances éteintes : **361.54 €**

La demande est adoptée à l'unanimité

2 / Proposition de paiement par prélèvement pour le règlement du transport scolaire, la cantine et la garderie

Pour faciliter les démarches de ses administrés, la commune propose de régler par prélèvement les factures relatives à la cantine, à la garderie et au transport scolaire.

En effet, le prélèvement automatique est un moyen de paiement **sur** car le paiement est effectué à la date limite sans risque de retard.

C'est un moyen de paiement **simple** : les factures sont adressées comme par le passé. L'administré connaît à l'avance la date, le montant exact du prélèvement.

C'est un moyen **souple** : possibilité de renoncer au prélèvement de manière simple en prévenant par lettre simple 30 jours avant la prochaine échéance.

Stéphane Barré se demande si dans ce contexte il est possible de régler mensuellement. Géraldine Hary répond qu'il n'y a pas de changement sur les échéances, ce sera toujours facturé au trimestre pour le transport scolaire et à chaque vacances pour la garderie et la cantine.

Sandrine Bian précise que c'est le percepteur qui peut accorder un échéancier.

Et Philippe Ansquer d'ajouter que la demande d'échéancier ne peut être accordée que par rapport à une créance.

La demande est adoptée à l'unanimité.

3 / Cadeau de naissance pour un agent

Madame le Maire rappelle que récemment il y a eu une naissance parmi les membres du personnel.

A cette occasion elle propose d'attribuer une prime de naissance pour fêter cet évènement. Il en sera de même pour toutes les naissances du mandat.

Madame le Maire fait une proposition à hauteur de 150 € pour chaque naissance sous forme de chèques cadeau multi-enseignes.

Karine Bodéré s'interroge sur le statut de l'agent bénéficiaire de cette prime : titulaire ou pas.

Philippe Ansquer privilégie le versement de cette prime aux agents de la commune.

Dominique Rouchon précise que dans le privé il faut une ancienneté minimale.

Anthony Page demande si on peut proposer un montant différent en fonction de leur ancienneté.

Dominique Rouchon répond qu'il faut donner la même chose en fonction de la situation, en l'occurrence celle d'être parent mais s'interroge sur le point de départ de l'ancienneté.

Alain Guéguen propose d'avoir un an d'ancienneté à compter de la date d'entrée dans la collectivité.

La décision est **adoptée à l'unanimité sur un an d'ancienneté dans la collectivité et une prime de 150 € en chèque cadeau multi-enseigne.**

4 / Vente d'un délaissé communal à Kerléonec

Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de M.Benson afin d'acquérir une partie du chemin communal situé au lieu -dit Kerléonec afin de faciliter l'accès à une parcelle sur laquelle se situe un hangar qu'il a pour projet d'acquérir.

Le plan est projeté sur la dalle.

La partie du chemin communal en cause est un délaissé de voirie sur l'emprise duquel aucune circulation automobile ni piétonne existe : son aliénation ne porte donc pas atteinte aux fonctions de circulation et de desserte de la voie communale.

Par ailleurs, l'avis des Domaines a été sollicité : en réponse il nous a été précisé que le nombre d'habitants de la commune étant inférieur à 2 000, la commune n'est pas soumise à l'avis des Domaines et qu'elle détermine elle-même le prix de vente qui peut faire l'objet de négociation avec l'acheteur.

Philippe Ansquer précise qu'il s'est rendu sur place avec Bruno Quiniou pour se rendre compte des servitudes qui pourraient affecter les riverains.

Le locataire de la parcelle agricole n'utilise pas cette servitude car le passage est trop étroit pour un engin agricole.

Le propriétaire de la parcelle renonce également à ce passage : un écrit sera nécessaire afin de finaliser la vente.

Damienne Louvinier rejoint la séance.

Le Conseil décide d'approuver le déclassement de la partie du chemin communal situé au lieu- dit Kerléonec, identifié sur le plan ci-joint et représentant une surface de 155 m²
Il décide par ailleurs d'approuver la cession à Monsieur Benson Melvyn, moyennant le prix de 1€ le m², considèrent que tous les frais, y compris les frais de métairie seront supportés par les acheteurs

La décision est **adoptée à l'unanimité.** :

5 / Lancement de la consultation pour le renouvellement des réseaux d'eau potable (tranche 1 et 2) et pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées (rue des Sport tranche 2, avenue de la Foire et de la Gare

Madame le Maire rappelle qu'en septembre 2020 la commune avait sollicité l'Agence de l'Eau dans le cadre du plan de relance pour le renouvellement des réseaux d'eau potable. En mars 2021, elle avait réitéré sa demande pour réaliser la tranche n°2.

Les travaux de la 1^{ère} tranche s'élèvent à 173 320 € HT, ceux afférent à la 2^{ème} tranche à 270 000 €HT.

Ces deux demandes de subvention ont abouti récemment et il convient de démarrer les travaux dans les 6 mois suivant l'accord.

A ce titre, le dossier de consultation des entreprises (DCE) doit pouvoir être lancé rapidement pour un démarrage des travaux en septembre 2021.

Madame le Maire rappelle qu'en février 2021 la commune avait sollicité l'Agence de l'Eau dans le cadre du plan de relance pour la réhabilitation des réseaux d'eau usées.

La réponse doit nous parvenir sans tarder. et les travaux doivent démarrer dans les 6 mois suivant l'accord de subvention : la consultation des entreprises est nécessaire car le montant des travaux s'élève à 456 200 € HT

Philippe Ansquer précise que nous sommes toujours en attente de la décision pour l'assainissement car l'Agence de l'Eau nous a demandé l'autorisation de basculer notre demande d'aide sur un autre volet afin qu'une autre commune puisse en bénéficier par ailleurs.

Alain Guéguen précise que notre demande devrait aboutir normalement.

[La décision est adoptée à l'unanimité.](#)

6/ Investissement pour un filtre de traitement des eaux brutes et du surpresseur de Kerven

Lors du Conseil municipal du 26 janvier dernier, les Elus avaient donné leur accord pour faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'achat d'un nouveau filtre de traitement des eaux brutes et du surpresseur de Kerven car la gestion de l'eau est assurée en régie par la commune de Trégourez.

A cet effet, elle capte les eaux brutes au lieu-dit Coat Borc'h pour assurer son traitement à la station de Kerven. L'eau traitée dessert les habitants du bourg et le château d'eau de Kerfinous. Le procédé retenu est le traitement par filtre à neutralité.

Cependant ce filtre est aujourd'hui à la limite de la perforation. Des travaux de soudure ont déjà eu lieu dans le passé mais aujourd'hui il n'y a plus de métal. La solution préconisée passe

par l'investissement réside dans l'installation d'un filtre en composite avec les caractéristiques suivantes :

- Fabrication sur mesure
- Adaptable à tous les médias filtrants
- Facilité de maintenance
- Aucun risque de corrosion

Par ailleurs, les réseaux en métal adjacents à ce filtre seront remplacés au profit de réseaux en métal afin d'assurer un renouvellement sur du long terme.

En complément, la commune assurera en régie la dépose et la repose de la toiture du bâtiment.

En complément, une réflexion a été lancée pour l'investissement du surpresseur car l'existant montre des signes de défaillance. Cette nouvelle installation permet d'alimenter les habitants du réseau surpressé, au nord de la commune.

Cependant la demande de subvention a été refusée auprès de l'Agence de l'Eau au motif que le renouvellement d'équipement n'est pas éligible aux aides de l'Agence de l'Eau

Alain Guéguen précise que malgré le refus de l'Agence de l'Eau, la réalisation des travaux est nécessaire et que la trésorerie est existante.

Dominique Rouchon revient sur la pose et dépose du toit.

Alain Guéguen précise que cette partie des travaux serait réalisée par une entreprise de couverture car la commune n'est pas équipée et les agents ne pourront pas assurer le chantier.

Philippe Ansquer précise qu'il faut faire attention s'il n'y a pas de fermette et pas de trémie donc le recours à un couvreur est indispensable même s'il est difficile d'en trouver et même dans ce cas, les délais sont longs.

Dominique Rouchon demande si le toit est en double peau.

Bruno Quiniou répond que c'est de l'ardoise.

Damienne Louvigné connaît un couvreur : elle le contacte.

[La décision est adoptée à l'unanimité.](#)

8/Autorisation de signature pour le devis amiante et plomb-site de la Foire

Le cabinet Archi Espaces Conception (AEC) missionné par la commune de Trégourez pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation et la démolition sur le site de l'ancienne Foire Exposition.

Un préalable est cependant nécessaire : il s'agit du diagnostic amiante et plomb.

La commune a fait des demandes de devis : voici le détail ci-après :

| rang | ENTREPRISE | ADRESSE | ESTIMATION COUT POUR 200 PRELEVEMENTS BATIMENT ET 2*5 PRELEVEMENTS ENROBES | ESTIMATION COUT POUR 100 PRELEVEMENTS BATIMENT ET 2*7 PRELEVEMENTS ENROBES | ESTIMATION COUT POUR 150 PRELEVEMENTS BATIMENT ET 2*5 PRELEVEMENTS ENROBES | | | |
|------|--------------|-------------|--|--|--|--|--|--|
| 1 | SOCOTEC | LORIENT | 12 620.00 € | 8 100.00 € | 10 220.00 € | | | |
| 2 | APAVE | QUIMPER | 21 405.00 € | 17 205.00 € | 19 155.00 € | | | |
| 3 | QUALICONSULT | ST GREGOIRE | 19 500.00 € | 14 700.00 € | 17 000.00 € | | | |
| 4 | DEKRA | ST HERBLAIN | 12 550.00 € | 9 010.00 € | 10 650.00 € | | | |
| | | | | | | | | |

l'offre SOCOTEC présente l'offre établissement des rapports la plus basse, la partie prélèvements ne pouvant être fixée au préalable

les offres mieux disantes varient suivant le nombre de prélèvements qui seront effectués

pour rappel il y a 27 constructions concernés par les prélèvements
si 200 prélèvements en bâtiment , moyenne de 7,4 prélèvements par bâtiment
si 100 prélèvements en bâtiment , moyenne de 3,7 prélèvements par bâtiment
si 150 prélèvements en bâtiment , moyenne de 5,5 prélèvements par bâtiment

offre mieux disante : DEKRA
offre mieux disante : SOCOTEC
offre mieux disante : SOCOTEC

Philippe Ansquer présente le rapport et précise qu'un seul intervenant s'est déplacé (Socotec), les autres ont fait des propositions à l'appui du dossier.

La moins disante est l'entreprise Socotec : elle se démarque par son sérieux et le fait qu'elle ait visité le site.

La remise du rapport est de 15 jours auquel il faut ajouter les délais pour la confection du rapport.

Philippe Ansquer évoque les travaux afférents au lavoir : cet ensemble bâti comporte une partie lavoir abrité par un bâtiment comportant une toiture de type fibro-ciment. A ce bâtiment est adossé au sud une extension plus récente abritant une ancienne éclosierie à poissons qui sera conservée. Le programme de travaux sur le bâtiment « lavoir » consiste à retirer la couverture at la charpente, araser les murs nord et ouest à hauteur d'allège, démolir le pignon est et raser le mur sud pour mettre en valeur le lavoir. en complément desquels il faut prévoir la protection de la rivière.

Alain Guéguen s'interroge sur un des bâtiments : le n°22

Le plan est projeté.

Finalement, il s'agit du bâtiment n° 15 dont les piliers sont en amiante (les stands le long du site). Philippe Ansquer précise qu'il faut les remplacer par des piliers ronds par un système de soutènement.

Dominique Rouchon commente l'état du bâtiment n° 13 dont les poteaux en bois sont en mauvais état.

Philippe Ansquer revient sur le bâtiment n°16 dont le sort dépendra du diagnostic amiante : une réflexion sera à mener sur sa conservation ou sa démolition.

Stéphane Barré demande si c'est la chasse qui occupe le bâtiment n° 22 appelé le « Ty Coz ».

Bruno Quiniou et Dominique Rouchon s'accordent pour dire que les bâtiments 13 et 16 deviennent dangereux et ce dernier d'ajouter qu'il y a un talus qui crée une séparation avec l'activité économique. Il s'interroge pour savoir qui s'occupe de la démolition des bâtiments, s'il y a une mission de maîtrise d'œuvre.

Philippe Ansquer répond que c'est le cabinet AEC qui a été retenu pour assurer cette mission.

[La décision est adoptée à l'unanimité.](#)

8/Autorisation de signature pour les travaux de la Foire

En lien avec ce qui a pu être développé précédemment, Géraldine Hary évoque la question du devenir du site de la Foire à l'issue du rapport d'expertise amiante et plomb : elle souhaite obtenir l'aval du Conseil municipal pour lancer les consultations des entreprises.

Elle espère avancer vite pour une mise à plat efficace du site.

[La décision est adoptée à l'unanimité.](#)

9/ Autorisation de signature pour l'assistance à maîtrise d'œuvre en lien avec la dynamisation du bourg

Après avoir été lauréate, la commune a lancé en octobre 2019 une étude sur la dynamisation du bourg.

La crise sanitaire ne nous a pas permis de présenter l'étude à la population.

Pour autant des contacts ont déjà été pris avec des acteurs de l'étude, à savoir : la SAFI et le FIA comme chef de file avec pour ambition de présenter un programme pour l'îlot Garn Dréon.

Un rendez-vous est fixé mi-septembre.

Dominique Rouchon estime que la fiche retenue, celle afférente à l'îlot de Garn Dréon aurait mérité d'être présentée en commission et en réunion de bureau.

Philippe Ansquer revient sur plusieurs états de fait : la communication auprès de la population n'a pu aboutir et les retours n'ont pu être exploités.

Le FIA et la SAFI étaient déjà des acteurs dans l'étude de dynamisation du bourg.

L'îlot de Garn Dréon semble être la fiche la plus facilement réalisable mais il n'y a encore rien d'acter.

Dominique Rouchon considère que le FIA et la SAFI viennent en appui technique mais ne doivent pas influencer sur le choix de la fiche : cette décision revient à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Géraldine Hary précise que c'est l'idée : il faut bien partir d'une base et transmettre les éléments aux membres du Conseil pour validation.

Alain Guéguen précise que le Conseil est seulement sollicité sur le choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dominique Rouchon rebondit sur son souhait de valider au préalable la fiche retenue par le Conseil car c'est un sujet important avec des enjeux pour la commune sur une vision à long termes.

Philippe Ansquer veut justement apporter des éléments concrets pour une prise de décision incontestable.

Alain Guéguen considère que l'ancienne mandature avait orientée son choix vers l'hôtel Goualch au vu de la procédure engagée.

Dominique Rouchon estime alors qu'il faut reposer les bases pour les 15 membres du Conseil afin d'éclairer les prises de décision.

Lénaïk Jourdren réaffirme qu'il n'y a pas à ce jour de décision de prise.

Dominique Rouchon défend l'idée qu'en évoquant l'ilôt de Garn Dréon auprès de la SAFI et de FIA, il y a déjà une orientation prédéfinie. Il revient sur l'ancienne mandature dont le positionnement n'était pas tranché à l'égard de l'ancien hôtel Goualch.

Alain Guéguen argumente sur la position du bureau qui regarde d'abord ce qui est réalisable. Géraldine Hary entend la demande de Dominique Rouchon.

Pour y répondre, Alain Guéguen propose de convoquer le conseil pour une séance de travail et d'échanges.

Dominique Rouchon acquiesce cette position : tout le Conseil doit se réunir, étudier les différentes fiches et envisager toutes les éventualités.

Géraldine Hary précise que les contacts pris auprès de FIA et de la SAFI permettront de savoir dans quelles directions il est possible d'aller et de présenter ces éléments au Conseil pour engager une réflexion. Concernant l'ilôt de Garn Dréon, le foncier appartient désormais à la commune et des éléments ont déjà été apportés en réunion de travail.

Philippe Ansquer revient sur les délais pour obtenir un rendez-vous.

Dominique Rouchon revient sur la première question à se poser : qu'est-ce qu'on souhaite vraiment engager ? Il convient de s'appuyer sur les 6 fiches à notre disposition et de se positionner politiquement.

Lénaïk Jourdren rappelle qu'il faut de la matière afin de préparer la réunion de travail.

Philippe Ansquer ajoute que la faisabilité financière sera un prérequis.

Damienne Louvigné rejoint l'analyse de Dominique Rouchon : il ne faut pas donner l'impression qu'on a déjà adopté une position avant que le Conseil ait été consulté. Il faut être prudent si vous voulez avancer mais il faut retenir l'aval du Conseil.

Dominique souhaite retenir une 1^{ère} orientation avec une analyse.

Alain Guéguen estime les remarques contradictoires : d'un côté il faut que les projets aboutissent vite et de l'autre il faut ralentir.

Damienne Louvinier considère qu'il faut trouver le juste milieu, provoquer plusieurs réunions si nécessaire et que l'ensemble des Elus puissent y participer.

Dominique Rouchon rappelle que l'idée n'est pas de faire des réunions mais surtout d'être concertés.

Damienne Louvinier argue qu'elle ne souhaite pas voter sans savoir.

Philippe Ansquer propose de faire des réunions de manière régulière avec la création d'un comité de pilotage, d'un comité technique, des réunions de chantier.

Alain Guéguen et Géraldine Hary précise que les personnes volontaires devront être assidues et présentes.

Stéphane Barré et Dominique Rouchon sont intéressés mais objectent le fait que les réunions avec les techniciens sont souvent en journée.

Damienne Louvigné précise qu'en fonction des dates, il y a des possibilités de se libérer.

Philippe Ansquer précise que la fixation des dates n'est pas toujours à l'initiative de la mairie mais qu'ils seront attentifs lors des propositions de réunion.

Les Elus s'accordent sur la tenue d'une réunion de travail et un report du sujet au prochain Conseil.

La décision est adoptée à l'unanimité.

10/ Plan bibliothèque en lien avec l'école

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, le ministère de l'éducation nationale a souhaité encourager l'implantation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles.

Dans ce cadre, le ministère a renouvelé un plan d'équipement pluriannuel. Les écoles jugées prioritaires sont donc dotées afin de permettre la constitution de fonds de bibliothèque (uniquement des livres) à partir d'un projet élaboré par l'équipe pédagogique.

A ce titre, l'école de Trégourez a été ciblée comme potentiellement éligible au plan d'équipement (aide à partir de 1 500 €).

L'académie précise qu'il serait intéressant pour l'école d'avoir une aide chaque année pour alimenter le fonds bibliothèque plutôt qu'une somme unique plus conséquente.

Lénaïk Jourden précise que le montant de l'aide est de 400 € la première année et que la subvention versée les années suivantes doit servir à renouveler le stock.

Géraldine Hary précise que l'achat de livre est un outil qui permet l'aboutissement du projet pédagogique de l'école sur une durée de 5 ans en lien avec l'art et la culture, que l'achat de série n'est pas autorisé, et que le choix des œuvres est disponible sur Eduskol. Elle rappelle que le souhait n'est pas de concurrencer la bibliothèque municipale, ni de créer une bibliothèque adhoc au sein de l'école mais de s'alimenter intellectuellement en complément du quart d'heure de lecture.

Alain Gueguen demande dans quel état sont les livres présents au sein de l'école.

Géraldine Hary témoigne qu'ils sont anciens et que ce projet permet de donner une nouvelle impulsion.

La décision est adoptée à l'unanimité.

11/ Questions diverses

A/ Hameau du Verger

Géraldine Hary invite Stéphane Barré à s'exprimer suite à son questionnement lors du Conseil municipal du 28 mai.

Stéphane Barré mentionne que son questionnement tournait autour des citerneaux pour le hameau du Verger, que le devis présenté s'élevait à 2 245 € avec une plus-value pour le brise roche.

Alain Guéguen précise en effet que la variante entre les devis porte sur le brise roche et interroge sur le délais de mise en tension.

Stéphane Barré répète que ce n'était pas sa question initiale mais souhaitait savoir si toutes les gaines seraient passées en même temps.

Alain Guéguen répond que des instances doivent se concerter pour mettre « en musique » les travaux.

Philippe Ansquer se demande si les nombres de citerneaux est conforme au nombre de lots.

Stéphane Barré se demande si la gaine afférente à France Télécom et celle afférente à l'électricité seront passées en même temps en sachant qu'il fait référence à 2 devis distincts.

Philippe Ansquer conclut qu'il faut se référer à la maîtrise d'œuvre, soit Vincent Barré.

Dominique Rouchon approuve cette position.

Alain Guéguen stipule que le premier devis doit être caduque.

Même si Stéphane Barré s'en étonne car les devis concernent le même endroit, le même sujet et qu'il y figure une plus-value notoire.

Tous ces éléments sont donc à clarifier.

B/ Transport scolaire

Géraldine Hary évoque le sujet du transport scolaire et plus particulièrement celui du chauffeur qui part à la retraite. Les Elus souhaite conserver ce service pour les élèves. Aujourd'hui, 16 élèves utilisent ce mode de transport et 12 élèves sont prévus l'année prochaine, ce chiffre peut encore évoluer. Géraldine Hary précise que la commune a reçu une proposition de devis par l'entreprise Transdev et que d'autres devis sont en attente.

Damienne Louvigné revient sur l'option de former la personne au sein du service après son accord mais comment faire si elle quitte la collectivité ?

Alain Guéguen atteste que les personnes actuellement en poste ne sont pas intéressées par cette formation.

Géraldine Hary précise que cette mission coupe la journée de l'agent.

Philippe Ansquer ajoute qu'il n'y a pas que l'aspect financier à prendre en considération. Damienne Louvigné complète en affirmant lorsque l'agent fait partie du service technique de la commune, il y a beaucoup de variable qu'il est plus difficile de maîtriser comme par exemple le remplacement pendant ses congés, le départ de la collectivité, l'arrêt maladie.

Alain Guéguen précise qu'au niveau du bureau ses questions ont déjà été abordées afin de continuer à mener le débat avec les membres du Conseil municipal.

Dominique Rouchon précise également qu'il faut trouver un prestataire qui veuille bien se déplacer sur Trégourez.

C/ Exercice du droit de préemption, Géraldine Hary évoque ensuite la vente du bâtiment situé venelle de Garn Dréon

1 venelle de Garn Dréon qui se trouve dans le périmètre de préemption.

Damienne Louvigné se demande ce que cette acquisition peut apporter à la commune.

A cette interrogation, Philippe Ansquer rappelle le refus des Architectes des Bâtiments de France (ABF) de démolir la bâtisse du 1 rue Yves Allain au motif qu'elle structure le bourg. Dans ce contexte, l'idée est de démolir le n°1 de la venelle de Garn Dréon pour la transformer en aire enherbée attenante à la première maison. Il argumente par ailleurs sur la clarté, l'aération de cet espace devenu sombre avec des murs mitoyens dont un en ruine.

Damienne Louvigné souhaite connaître le coût d'achat de cet édifice.

Géraldine Hary, en référence au document de la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) relate le prix qui s'élève à 64 000 €, frais de notaire non inclus.

Damienne Louvigné interroge sur la finalité du projet.

Philippe Ansquer argumente en précisant que si la commune n'en fait pas l'acquisition, des travaux seront quand même nécessaires car certains murs sont mitoyens avec l'acquisition de la commune au 1 rue Allain.

Damienne Louvigné en conclut que des futurs acquéreurs se sont déjà manifestés.

Dominique Rouchon précise que ce logement ne reste pas longtemps vide.

Géraldine Hary ajoute que situé en cœur de bourg, elle présente un atout pour une personne « âgée »

Mais Dominique Rouchon, pour être déjà allé à l'intérieur, témoigne qu'au contraire il y a de nombreux escaliers et que la maison est étroite.

Alain Guéguen propose de créer un passage si la démolition était validée.

Géraldine Hary rappelle que lors de leur visite, les Architectes des Bâtiments de France ne donnent pas d'autorisation de démolir pour des bâtisses en front de bourg.

Dominique Rouchon, en référence au compte rendu de l'étude de dynamisation du bourg précise que l'ancienne Poste rue de la Gare est soumise aux mêmes dispositions.

Géraldine Hary précise que cette question fera l'objet du prochain Conseil municipal car le délai de réponse pour une DIA est de 2 mois à compter de la date de réception soit le 19 août 2021.

D/Sécurité routière dans le bourg

Damienne Louvigné souhaite alerter sur la sécurité routière dans le bourg et en particulier rue de la Gare au niveau de la chicane à proximité du cimetière.

Géraldine Hary précise qu'après un échange avec les services du département, des radars ont été installés afin de mesurer la vitesse.

Alain Guéguen rappelle que par le passé cette voie était en double sens.

Géraldine Hary précise qu'il faut prendre en compte le paysage donc on souhaite accentuer sur la sécurisation.

Damienne Louvigné donne l'exemple de certains villages dans lesquels sont implantés de vrais radars.

En réponse Alain Guéguen affirme qu'il en sera de même sur Trégourez mais que les radars seront pédagogiques.

Philippe Ansquer rappelle que l'étude de dynamisation du bourg a consacré un volet sur la sécurisation.

Par ailleurs, Géraldine Hary a échangé avec M.Kersulec du Département sur ce volet sécurisation afin d'apporter des solutions qui sont viables techniquement.

Philippe Ansquer souhaite qu'une réflexion soit menée pour ne retenir que les éléments vraiment pertinents et adaptables à notre environnement.

Damienne Louvigné souhaite connaître les éléments de contexte qui ont conduit à cette implantation en terme de sécurisation de cette entrée de bourg.

Dominique Rouchon témoigne qu'avec l'appui du maître d'œuvre et des services du département, des réflexions croisées ont eu lieu concernant la circulation des poids lourds, des véhicules légers, la gêne pouvant être occasionnée pour le voisinage entre l'option d'un ralentisseur ou d'un coussin berlinois. Par ailleurs, nos bonnes idées peuvent être freinées par la législation et les règles en vigueur. Les éléments mis en place il y a une dizaine d'années ne suffisent peut-être plus aujourd'hui.

Anthony Page évoque l'idée d'installer un panneau « Stop » à côté du monument aux morts pour forcer les conducteurs à marquer l'arrêt.

Philippe Ansquer s'interroge sur la législation sur une départementale.

Damienne Louvigné évoque les véhicules venant de Coray.

Philippe Ansquer estime que la meilleure réflexion à mener est celle de revoir chaque entrée de bourg avec sa configuration actuelle, les évolutions et les priorités.

Géraldine Hary souligne les effets volume qui peuvent être trompeurs en prenant l'exemple des camions de lait.

Dominique Rouchon conclut que la sécurisation dans le bourg est une fiche afférente à l'étude de dynamisation du bourg.

E/Demande d'aide sociale

Karine Bodère revient que la prise en charge d'une facture d'eau dans le cadre d'une demande d'aide sociale et plus particulièrement de la prise en charge de l'acompte « eau » pour 2021.

La délibération est relue sur la dalle et atteste cette prise en charge.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses abordées, la séance est levée à 22H10